

Paris, le 25 juin 2024

Communiqué de presse

**Le GHR félicite le Président du Medef IDF pour sa nomination  
au Conseil d'Administration d>IDFM  
Et demande la plus grande vigilance sur la taxe de séjour régionale  
additionnelle de mobilité**

Alors que sa Présidente, Valérie Pécresse vient de nommer Daniel Weizmann, Président du Medef Ile de France au Conseil d'Administration d'Ile de France Mobilité, le GHR a écrit aux deux présidents afin de se réjouir de cette désignation et leur demander la plus grande vigilance sur la taxe de séjour régionale instaurée le 1<sup>er</sup> janvier dernier afin d'assurer le financement des transports en commun en région.

À la fin de l'année 2023, le GHR s'était opposé avec force au triplement de la taxe de séjour à Paris et en Ile de France dont l'objectif est d'assurer le financement des transports en commun dans la région. Le GHR dénonçait un triplement de la taxe de séjour ayant pour conséquence de contraindre les hôtels comme ceux classés 1, 2 ou 3 étoiles qui pratiquent des prix inférieurs à 100 euros, à collecter autant de taxe de séjour que de TVA.

Le GHR dénonçait une nouvelle taxe, « *décidée dans le dos et sur le dos des hôteliers* ». Il dénonçait aussi une taxe surdimensionnée au regard de l'objectif de 200 millions d'euros annuels de recettes exprimé par la Présidente et demandait. Le GHR critiquait l'absence de représentant des entreprises au sein du Conseil d'Administration d>IDFM alors que les entreprises contribuent pour plus de la moitié à son budget.

Dans son courrier adressé au Président du Medef Ile de France, le GHR lui demande de s'assurer « *que l'ensemble des acteurs de l'hébergement touristique marchand*, visant ici les meublés de tourisme qui se multiplient à Paris et en Ile de France, *contribue à la collecte de cette taxe de séjour additionnelle régionale et que son entièreté est bien affectée au financement des transports en Ile de France comme déclaré par IDFM*. »

Le GHR demande également à Daniel Weizmann et à Valérie Pécresse de veiller « *que le taux actuel* » de cette taxe de séjour régionale additionnelle « *n'est pas surdimensionné au regard de l'objectif de recettes exprimé (...) lors de sa création* ».

---

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le GNI, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le SNRTC, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le SNRPO, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.